



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 12 DU MOIS DE SEPTEMBRE, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Joëlle MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir à Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3ème adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				Pouvoir à Marion JOUBERT
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	11	2	2	2

D2025_09_12_07_050

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU

La délibération D2025-04-04-04-016 du 04/04/2025 approuvant le budget principal 2025,

CONSIDÉRANT

Mme le Maire explique qu'en raison de l'insuffisance de crédits au niveau du chapitre 012 de fonctionnement « Charges de personnel » nécessaires pour payer des indemnités de licenciement à deux agents, et aussi l'insuffisance de crédits pour le remboursement des annuités d'emprunts (chapitre 66 de fonctionnement et 16 d'investissement), il convient de réaliser une décision modificative comme ci-dessous :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 64111	25 000,00		
D F 023 023 (ordre)		27 000,00	
D F 66 66111	2 000,00		
D I 16 1641 OPFI	2 000,00		
D I 21 2151 44		29 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		27 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 000,00	27 000,00
	Réductions	29 000,00	27 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	27 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	29 000,00
Solde Réductions	29 000,00
Ouv. - Réd.	

Légende :

64111 : Charges de personnel

66111 : Remboursement des intérêts des emprunts

1641 : Remboursement du capital des emprunts

2151 : Réseaux de voirie

021 et 023 : écritures d'équilibre

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver la décision modificative comme ci-dessus

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTÉE									
EFFECTIF LÉgal	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	11	2	13	0	13	13	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Le Maire, Christine LELOT
Le 15/09/2025

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 15/09/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075